



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2023

Le 4 juillet 2023, à 19 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François LAHAYE, Maire.
Quorum du Conseil Municipal : 8

Présents : 12

M. Jean-François LAHAYE

Mmes Isabelle ARRONDEAU (présente à partir de la délibération n° 2023/39), Caroline BANCAUD, Guylaine LANDON, Valérie LÉQUIPÉ-MAISTRE, Valérie REGIBIER, MM. Alain BASQUILLON, Thierry GAGNARD, Sébastien LANSIER (présent à partir de la délibération n° 2023/39), Christophe MACHURET, Christian MAUCHIEN, Olivier RICHER

Absents excusés : 3

Mmes Julia CLAIROTTET (procuration à M. Jean-François LAHAYE), Audrey FOLTIER (procuration à M. Thierry GAGNARD), M. Philippe HUBERT (procuration à Mme Isabelle ARRONDEAU)

Secrétaire de séance : Mme Guylaine LANDON

Ordre du jour :

- Délibération 2023/38 : Ouverture d'une ligne de crédit budgétaire

Les travaux de démolition et de reconstruction du bâtiment périscolaire vont commencer en juillet 2023.

Afin de pallier au possible risque de manque de trésorerie, il est nécessaire de prévoir l'ouverture d'une ligne de crédit budgétaire de 200 000.00 € sur un an. Au vu du motif d'ouverture de cette ligne, les frais de dossier et les intérêts impacteront le budget principal « commune ».

La Caisse d'Epargne a répondu à la demande de la commune.

Le montant des frais de dossier s'élève à 350 € payé en une seule fois et le taux d'intérêt est l'Euribor 1 semaine + 0.90 % (le 20 juin 2023 : Euribor 1 semaine = 3.312%).

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir une ligne de crédit à la Caisse d'Epargne pour un montant de 200 000.00 € dans les conditions visées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

- Délibération 2023/39 : Service public de l'eau potable – Rapport annuel 2022

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le représentant légal de chaque collectivité présente à son assemblée délibérante, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel relatif au service public de l'Eau Potable.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2022 où figurent les indicateurs techniques et financiers sur le prix et la qualité du service public de l'Eau Potable.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport annuel.

Adopté à l'unanimité.

- Délibération 2023/40 : Service public de l'assainissement collectif – Rapport annuel 2022

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le représentant légal de chaque collectivité présente à son assemblée délibérante, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel relatif au service public de l'Assainissement Collectif.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2022 où figurent les indicateurs techniques et financiers sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement Collectif.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport annuel.

Adopté à l'unanimité.

- Délibération 2023/41 : Actualisation du prix des repas au restaurant scolaire

Par délibération en date du 5 juillet 2022, le prix du repas à la cantine a été fixé, pour l'année scolaire 2022-2023, à 3.60 € pour les enfants, à 4.60 € pour les autres rationnaires et à 6.75 € pour les personnes âgées de plus de 70 ans participant au restaurant intergénérationnel.

Au vu de l'augmentation générale des coûts (alimentation, énergie, ...), pour l'année scolaire 2023-2024, le Conseil Municipal décide que le prix du repas sera de 3.78 € pour les enfants, de 4.83 € pour les autres rationnaires et de 7.08 € pour les personnes âgées de plus de 70 ans souhaitant bénéficier du restaurant intergénérationnel.

Adopté à 11 voix pour et 4 voix contre.

- Délibération 2023/42 : Accueil collectif de loisirs pour mineurs et accueil jeunes – Actualisation des tarifs

L'organisation de l'Accueil Collectif de Loisirs pour Mineurs et de l'Accueil Jeunes a été confiée à la Ligue de l'Enseignement de Loir-et-Cher mais la fixation des tarifs reste de la compétence du Conseil Municipal.

La Caisse d'Allocations Familiales a indiqué que la grille tarifaire de Vouzon n'était plus conforme à la convention existante, notamment pour la répartition tarifaire en fonction du quotient familial.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2023. Ces tarifs sont variables selon les quotients familiaux.

Accueil collectif de loisirs pour mineurs de Vouzon-Sennely-Souvigny-en-Sologne-Chaon

COMMUNES DE VOUZON, SENNELY, SOUVIGNY EN SOLOGNE, CHAON							
QUOTIENT FAMILIAL	Périscolaire	Tarif journalier		Tarif ½ journée (Mercredi uniquement)		Tarif à la semaine (repas inclus)	
	TARIFS au ¼ heure	1er enfant	2ème enfant	1er enfant	2ème enfant	1er enfant	2ème enfant
0 à 710	0.30 €	10 €	8 €	6.70 €	5.45€	50 €	40 €
711 à 990	0.45 €	11 €	8,90 €	7.45 €	6 €	55 €	45 €
991 à 1020	0.50 €	12 €	9,70 €	8.10 €	6.55 €	60 €	49 €
1021 à 1350	0.57 €	12,50 €	10,10 €	8.45 €	6.80 €	63 €	51 €
Plus de 1350	0.60 €	14,50 €	11,60 €	9.70 €	7.75 €	73 €	58 €

COMMUNES EXTERIEURES A LA CONVENTION						
QUOTIENT FAMILIAL	Tarif journalier		Tarif ½ journée (Mercredi uniquement)		Tarif à la semaine (repas inclus)	
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant
0 à 710	14 €	12 €	10.70 €	9.45€	70 €	60 €
711 à 990	15 €	12.90 €	11.45 €	10 €	75 €	64.50 €
991 à 1020	16 €	13.70 €	12.10 €	10.55 €	80 €	68.50 €
1021 à 1350	16.50 €	14.10 €	12.45 €	10.80 €	82.50 €	70.50 €
Plus de 1350	18.50 €	15.60 €	13.70 €	11.75 €	92.50 €	78 €

Accueil Jeunes de Vouzon-Sennely-Souigny-en-Sologne-Chaon

SEMAINE AU LOCAL JEUNES				
QF	Tarif CEJ		Tarif hors CEJ	
	1 ^{er} enfant	2eme enfant et plus	1 ^{er} enfant	2eme enfant et plus
0 à 710	50 €	40 €	70 €	60 €
711 à 990	55 €	44,5 €	75 €	64,5 €
991 à 1020	60 €	48,5€	80 €	68,5 €
1021 à 1350	62,5 €	50,5 €	82,5 €	70,5 €
Plus de 1350	72,5 €	58 €	92,5 €	78 €

SEJOUR JEUNES				
QF	Tarif CEJ		Tarif hors CEJ	
	1 ^{er} enfant	2eme enfant et plus	1 ^{er} enfant	2eme enfant et plus
0 à 710	60 €	50 €	70 €	60 €
711 à 990	70 €	60 €	80 €	70 €
991 à 1020	80 €	70 €	90 €	80 €
1021 à 1350	90 €	80 €	100 €	90 €
Plus de 1350	100 €	90 €	110 €	100 €

Adopté à l'unanimité.

- Délibération 2023/43 : Vente du camion benne Iveco

Le camion benne de marque IVECO a été remplacé. Ce camion a été mis en vente et M. SALIN Jean-Michel, propriétaire du Garage de Vouzon, situé au 60, Grande Rue à Vouzon (41600) s'est porté acquéreur au prix de 2 100.00 €.

Le Conseil Municipal accepte la vente du camion benne à M. SALIN Jean-Michel pour ce montant.

Adopté à l'unanimité.

- Délibération 2023/44 : Accord pour le lancement de la phase d'exécution de l'opération d'effacement de distribution d'énergie électrique BT et d'éclairage public et de télécommunication - Effacement des réseaux "rue de Lamotte"

Dans le cadre de l'élaboration de l'opération d'effacement des réseaux "rue de Lamotte", le Conseil Municipal prend connaissance de la lettre, en date du 9 juin 2023 de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-&-Cher, par laquelle celui-ci donne une suite favorable à la proposition communale de réaliser ces travaux (Sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires à sa réalisation).

Les montants des études et travaux issus des études d'avant-projet réalisées par le SIDELC sont rappelés ci-dessous :

	COUT DES TRAVAUX			Mode	PARTICIPATIONS	
	HT	TVA	TTC		SIDELC	COMMUNE
ELECTRICITE						
Etude AP	12 500,00 €	2 500,00 €	15 000,00 €	HT	-	-
Génie civil BT	165 000,00 €	33 000,00 €	198 000,00 €	HT	-	-
Divers imprévus	8 875,00 €	1 775,00 €	10 650,00 €	HT	-	-
TOTAL	186 375,00 €	37 275,00 €	223 650,00 €	HT	128 000,00 €	58 375,00 €

ECLAIRAGE PUBLIC						
Etude AP	1 850,00 €	370,00 €	2 220,00 €	TTC	0,00 €	2 220,00 €
Génie civil EP	63 200,00 €	12 640,00 €	75 840,00 €	TTC	0,00 €	75 840,00 €
Divers imprévus	3 252,50 €	650,50 €	3 903,00 €	TTC	0,00 €	3 903,00 €
TOTAL	68 302,50 €	13 660,50 €	81 963,00 €	TTC	0,00 €	81 963,00 €
GC ORANGE						
Etude AP	1 600,00 €	320,00 €	1 920,00 €	TTC	0,00 €	1 920,00 €
Génie civil FT	76 900,00 €	15 380,00 €	92 280,00 €	TTC	0,00 €	92 280,00 €
Divers imprévus	3 925,00 €	785,00 €	4 710,00 €	TTC	0,00 €	4 710,00 €
TOTAL	82 425,00 €	16 485,00 €	98 910,00 €	TTC	0,00 €	98 910,00 €
TOTAL GENERAL	337 102,50 €	67 420,50 €	404 523,00 €		128 000,00 €	239 248,00 €

Ces chiffres seront actualisés avant le début des travaux (tableau définitif).

Ils seront également susceptibles d'évoluer lors de leurs réalisations en fonction des imprévus, de la nature du sol et des aléas de chantier. Toute modification du montant et des quantités devra faire l'objet d'un nouvel accord du Maire et/ou du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal demande l'obtention des participations financières "Eclairage public" du SIDELC, décide de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux d'éclairage public et de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération et donne son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération d'effacement de distribution d'énergie électrique BT.

Adopté à l'unanimité.

Procès-verbal arrêté le **12 SEP. 2023**

Le Maire,

Jean-François LANDRYE



Le Secrétaire,

Guy-Laine LANDON



Publication sur le site internet communal le :

13 SEP. 2023